



Après vente maison suite à décès, quel est le partage ?

Par **CAILLET**, le **03/09/2008** à **10:08**

Bonjour,

Nous sommes actuellement propriétaires d'une villa et sommes mariés (avec contrat) la maison actuelle étant moitié/moitié.

Nous avons respectivement de mon côté : 1 enfant

du côté de mon conjoint : 2 enfants

soit au TOTAL 3 ENFANTS

Quel serait le pourcentage attribué à chaque personne, soit moi-même l'épouse et chaque enfant si l'un de nous venait à décéder ?

Merci de ces renseignements.

Salutations

Mme A. CAILLET